

COMITÉ SYNDICAL

Séance du 7 décembre 2022

Délibération 2022_12_39

Objet : Aide financière de l'Agence de l'Eau 2023

Le sept décembre deux mille vingt-deux, à quatorze heures, à Vertou, s'est réuni le comité syndical du SYLOA, dûment convoqué par courrier en date du trente novembre deux mille vingt-deux, signé par le Président du SYLOA.

Étaient présents : 12 (pour 20 voix)

M. Jean-Sébastien GUITTON (4 voix) ; Mme Chloé GIRARDOT-MOITIÉ (3 voix) ; M. François CHENEAU, suppléant Eric PROVOST (3 voix) ; M. Jean-Yves HENRY (2 voix) ; M. Yannick BENOIST (1 voix) ; M. Philippe JOUNY (1 voix) ; M. Thierry COIGNET (1 voix) ; M. Jacques MONCORGER (1 voix) ; M. Roger GUYON (1 voix) ; M. Daniel GUILLÉ (1 voix) ; M. Jean-Pierre BRU (1 voix) ; M. Jean-Marc MÉNARD (1 voix).

Absents représentés : 3 (pour 6 voix)

M. Jean-Luc SECHET (3 voix) donne pouvoir à Mme Chloé GIRARDOT-MOITIÉ ; M. Joseph DAVID (2 voix) donne pouvoir à M. Jean-Sébastien GUITTON ; Christophe DOUGÉ donne pouvoir à Yannick BENOIST (1 voix).

Absents excusés

M. Rémy ORHON ; M. Jean CHARRIER ; M. Claude CAUDAL ; M. Luc NORMAND ; Jacques ROBERT ; Mme Sylvie GAUTREAU.

Assistaient également

Mme Caroline ROHART (Directrice) ; Mme Laurence LE ROY (Responsable du pôle GEMAPI) ; Mme Julie PIERRE (Responsable du pôle SAGE) ; Monsieur Antoine RICOLLEAU (Responsable du pôle administratif).

Nombre de votants : 15 (dont 3 pouvoirs) pour un total de 26 voix.

Secrétaire de séance : Roger GUYON

EXPOSÉ DES MOTIFS

Les animations du SAGE et de l'ASTER sont des opérations éligibles aux aides financières de l'Agence de l'Eau Loire Bretagne.

Le XI^e programme de l'Agence de l'Eau Loire Bretagne fixe les aides financières de l'animation des SAGE à un taux maximal, soit 70% (postes + forfaits de dépenses de fonctionnement de 12 000€/ETP).

Pour l'animation ASTER, le taux d'aides financières est de 50% (poste + forfait de dépenses de fonctionnement de 12 000€/ETP).

*Après en avoir délibéré,
le comité syndical à l'unanimité*

- **Décide** de solliciter les subventions pour les postes d'animation du SAGE et de l'ASTER pour l'année 2023.
- **Autorise** le Président à signer tous les actes et documents afférents aux demandes de subvention.

Fait à Vertou, le 7 décembre 2022

Le Président,
Jean-Sébastien GUITTON

